

Province de Québec
Municipalité de Frontenac

Mardi le 19 décembre 2017, se tenait à 19h30, au lieu ordinaire des séances, la deuxième séance de la session de décembre 2017. Sont présents, le maire M. Gaby Gendron et les conseillers suivants :

Mme Lucie Boulanger	Mme Bianca Boulanger
M. René Pépin	M. Simon Couture

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Bruno Turmel ainsi que Mme Manon Dupuis, secrétaire, sont présents.

Mme Mélanie Martineau et M. Marcel Pépin, conseillers, sont absents.

2017-284 Proposé par Mme Bianca Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

2017-285 Attendu que les membres du conseil ont discuté des augmentations salariales des employés pour l'année 2018;

Il est proposé par M. Simon Couture,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accorde une augmentation salariale de 2% aux employés tels que M. Bruno Turmel, Mme Manon Dupuis et M. Guy Boutin, ceci à compter du 1^{er} janvier 2018;

Que la Municipalité de Frontenac ajuste le salaire horaire de M. Jean Théberge suite à l'embauche de l'opérateur adjoint en eau potable, pour le fixer à 25.15\$ l'heure à compter du 1^{er} janvier 2018.

Adoptée.

2017-286 Attendu que la Municipalité de Frontenac doit engager une personne pour combler un poste pour le déneigement;

Attendu que les membres du conseil, responsables de la voirie et du déneigement, ont rencontré un candidat en entrevue;

Il est proposé par M. René Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac embauche M. Stéphane Trépanier comme employé pour le déneigement, au taux horaire de 20\$ l'heure, du 24 décembre 2017 au début d'avril 2018;

Que les responsables de la voirie et du déneigement rencontrent M. Stéphane Trépanier pour faire une évaluation et vérifier son intérêt à poursuivre son engagement après la période de déneigement.

Adoptée.

2017-287 Attendu que la Municipalité de Frontenac a effectué des travaux supplémentaires d'amélioration de routes, non prévus au budget 2017;

Attendu que les revenus de gravières de l'année en cours soient maintenant des revenus reportés à l'année suivante;

Il est proposé par M. Simon Couture,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac affecte un montant de 50 000\$ de son excédent de fonctionnement non affecté afin de financer une partie des travaux supplémentaires d'amélioration des routes effectués en 2017.

Adoptée.

2017-288

Attendu que M. Jean Théberge a reçu l'offre de service d'Environex pour l'analyse de l'eau potable et l'eau usée pour l'année 2018;

Il est proposé par M. Simon Couture,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte l'offre de service d'Environex pour l'analyse de l'eau potable et l'eau usée pour l'année 2018, tel que recommandé par M. Jean Théberge.

Adoptée.

2017-289

Attendu que nous avons reçu une demande de la Table de concertation 0-5 ans de la MRC du Granit pour l'insertion de livres neufs dans les paniers de Noël;

Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac participe au projet d'insertion de livres neufs dans les paniers de Noël, à l'initiative de la Table de concertation 0-5 ans de la MRC du Granit, pour les familles situées dans la Municipalité de Frontenac.

Adoptée.

2017-290

Attendu que Mme Patricia Carrier a demandé à Mme Nadia Cloutier, responsable de la bibliothèque et des loisirs, son intérêt à faire partie du Comité consultatif loisir de la MRC du Granit;

Attendu que le conseil municipal est favorable à cette demande;

Il est proposé par Mme Bianca Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac autorise Mme Nadia Cloutier, responsable de la bibliothèque et des loisirs, à assister aux réunions du Comité consultatif loisir de la MRC du Granit.

Adoptée.

2017-291

DEMANDE DE PARTICIPATION À LA COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES

Attendu que la MRC du Granit met en œuvre un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR);

Attendu que ce PGMR prévoit la mise en place d'une saine gestion des plastiques agricoles sur le territoire de la MRC;

Attendu que la MRC a soumis aux municipalités une solution aux plastiques agricoles qui sont actuellement jetés via les bacs noirs;

Attendu que cette solution prévoit la mise en place d'une collecte particulière pour les plastiques agricoles;

Attendu que cette collecte se fera par la mise en place de nouveaux bacs à chaque entreprise agricole participante;

Attendu que la MRC du Granit se propose pour représenter les municipalités dans l'achat des bacs et la négociation des ententes avec les donneurs de services, tel que le prévoit *l'article 14.3 du Code municipal du Québec*;

Il est proposé par M. Simon Couture,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que le conseil de la Municipalité de Frontenac désire participer à la collecte de plastiques agricoles et qu'il demande à la MRC du Granit de gérer l'acquisition des bacs ainsi que la négociation des ententes avec les donneurs de services.

Adoptée.

2017-292

DÉCLARATION COMMUNE, FORUM DES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES

Considérant que les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise;

Considérant que les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;

Considérant que le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt;

Il est proposé par M. Simon Couture,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

D'appuyer la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017 ;

De demander à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017;

De transmettre cette résolution au premier ministre du Québec (c.c. MDDELCC, MFFP, MFQ, MESI, MAPAQ, MAMOT) et au premier ministre du Canada.

Adoptée.

2017-293

MILIEUX HUMIDES – FINANCEMENT DES NOUVELLES RESPONSABILITÉS

Considérant que la Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités précise que le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité;

Considérant la sanction le 16 juin 2017 de la *Loi n° 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques* par le gouvernement du Québec;

Considérant que cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

Considérant que la MRC aura 5 ans pour élaborer son PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les 10 ans;

Considérant que les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques;

Considérant l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée;

Considérant qu'aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation;

Considérant que les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de loi n° 132 peuvent avoir des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités;

Considérant que les MRC et municipalités interviennent régulièrement dans les milieux hydriques et humides dans l'exercice de leur compétence relative à la gestion des cours d'eau, ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec.

Il est proposé par M. René Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

De demander au MDDELCC une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités de la mise en œuvre des dispositions de la loi;

De demander au gouvernement du Québec un financement adéquat pour permettre aux MRC de compléter l'identification des milieux humides;

De demander au gouvernement du Québec d'octroyer une aide financière aux MRC afin d'assumer les coûts reliés à la réalisation et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques;

De demander au gouvernement une exemption au régime de compensation prévu à la *Loi n° 132* pour les MRC et les municipalités dans le cadre de la réalisation de travaux relevant de l'exercice de leurs compétences et pour la réalisation de travaux d'infrastructures publiques;

De demander à l'ensemble des MRC du Québec d'adopter et de transmettre cette résolution à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée.

Période de questions :

Aucune question n'a été posée.

Autres sujets :

- Contrat de M. Francis Montplaisir
- Formation de la FQM pour les élus le 6 janvier 2018
- Surfaceuse pour la piste de ski de fond

- Chaloupe dans le lac Aux Araignées
- Statistiques en incendie sur les visites effectuées en 2017
- Rencontre avec Mme Stéphanie Girardeau du Centre Magnétique
- Dossiers sur la taxe d'essence
- Offre du Ministère des Transports pour du résidu de planage
- Subvention pour les matières résiduelles
- Documents de la MRC du Granit suite à la modification de schémas d'aménagement de différentes municipalités
- Modification du code d'éthique des élus
- Charte de bienveillance

2017-294

Proposé par M. Simon Couture,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la séance et la session de décembre 2017 soient levées, 20 h15.

Adoptée.

Gaby Gendron, Maire

Bruno Turmel, Directeur
Général et Secrétaire-Trésorier

Je, Gaby Gendron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Frontenac, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou aux surplus accumulés, pour les dépenses votées à la séance ordinaire ajournée du conseil de ce 19 décembre 2017, et ce, pour la résolution 2017-285, 2017-286, 2017-287, 2017-288 et 2017-289.

Bruno Turmel, Directeur Général
et Secrétaire-Trésorier